



## SEANCE DU VINGT CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ A 18 H 30

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Armelle CHAMPLON, Vice-Présidente du CCAS

**Etaient présents :** Mesdames Armelle CHAMPLON / Nadège DRISSI / Violette FAZZALARI / Eliane FOURCADE / Nathalie FOURNERET / Claudie FUZEWSKI / Maryse GLEMET / Pascale HOLLE / Dominique LANCERON / Bernadette LAPAQUE / Monique SCHALLER / Sylvie SCHALLER / Michèle WIBRATTE. Monsieur Alphonse KUNTZMANN

**Etaient absents et excusés :** Monsieur Hervé BOURGUIGNON  
Monsieur Jean BAUCHEZ  
Madame Sylviane CHIODO

**Absents ayant donné pouvoir :** Monsieur Hervé BOURGUIGNON a donné pouvoir à Madame  
Claudie FUZEWSKI  
Madame Sylviane CHIODO a donné pouvoir à Madame  
Armelle CHAMPLON

**Secrétaire de séance :** Madame Claudie FUZEWSKI

=====

### **POINT 2025-21- AIDE AUX PERSONNES : PRISE EN CHARGE D'UNE FACTURE DE SERRURIER**

#### **R A P P O R T**

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Moulins-lès-Metz a été sollicité par le Centre Moselle Solidarité (Conseil Départemental de la Moselle / Montigny-lès-Metz) dans le cadre de la prise en charge partielle de factures de serrurier en faveur de familles moulinoises, soit les sommes de :

- 382 € en faveur du fournisseur ARTISAN SERRURIER METZ MAZELLE

La famille a sollicité en parallèle le remboursement par son assureur de la somme de 150 euros et s'est engagée à payer une partie de la facture.

**VU** l'avis favorable de la CEDA (commission d'étude des demandes d'aides) en date du 25 novembre 2025,

Le Conseil d'Administration

**DECIDE** de verser les sommes de :

- 382 euros au fournisseur ARTISAN SERRURIER METZ MAZELLE

**CHARGE** le Président ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE VINGT CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ QUE  
DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME  
MOULINS-LES-METZ, le 25/11/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
057-215704875-20251125-2025-21CCAS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2025  
Notification : 05/12/2025

La Vice-Présidente,  
Armelle CHAMPLON